

SON HISTOIRE

Créée à la croisée des réseaux de l'agriculture paysanne et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en 2012, la CIAP des Pays de la Loire s'est construite pour répondre aux problématiques de création et reprise d'activité agricole notamment en cherchant à adapter à l'agriculture le principe des Coopératives d'Activité et d'Emploi.

2010 : démarrage d'un **projet collectif** initié par des paysans, des citoyens, des organismes agricoles et des acteurs de l'ESS.

2012 : création de la « Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne » en Loire Atlantique sous la forme provisoire d'une association avant sa transformation en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) en 2013.

2014 : **essaimage** en Pays de la Loire et création d'associations CIAP dans les départements.

2018 : **évolution** vers un conseil coopératif régional.



Contacter la CIAP

CIAP Pays de la Loire

02 40 20 83 93

31 boulevard Albert Einstein - 44300 Nantes
contact@ciap-pdl.fr - https://ciap-pdl.fr

CIAP Loire Atlantique

06 40 79 73 79

31 boulevard Albert Einstein - 44300 Nantes

CIAP Maine et Loire

06 04 19 05 35

70 route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné

CIAP Mayenne

07 81 55 55 40

6 rue Pierre Lemonnier
53960 Bonchamps-Lès-Laval

CIAP Sarthe

06 95 05 08 08

16 avenue Georges Auric
72000 Le Mans

CIAP Vendée

07 68 93 01 73

La Vergne Babouin
85000 La Roche-sur-Yon



SES PARTENAIRES FINANCIERS



Des outils d'accompagnement

innovants, inscrits dans les territoires, pour des porteurs de projet en création et en reprise d'activité agricole, notamment Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) et Hors Cadres Familiaux (HCF)

- **95 % de sorties positives** (création-reprise d'entreprise, retour à l'emploi, à la formation...)
- **68 % d'installations** 2 ans après la sortie
- **67 % d'installations aidées** (DJA)



LES OBJECTIFS DE LA COOPERATIVE

- **Rendre accessible l'installation agricole à des porteurs de projet qui en sont éloignés**

en les formant, en leur permettant de se tester et d'ajuster leur projet, en leur facilitant l'accès au foncier et à l'ensemble des moyens de production (financement, commercialisation...).

- **Contribuer à la réussite de projets agricoles ancrés dans les territoires**

en professionnalisant l'amont de la démarche d'installation, en mobilisant les réseaux de paysans, les citoyens et les collectivités locales autour des porteurs de projet.

- **Œuvrer au renouvellement des actifs**

en accompagnant les formes innovantes de transmission de fermes (transmission progressive, partielle...).

- **Faire vivre l'agriculture paysanne**

avec des paysans nombreux qui participent à la vie du territoire, produisent des produits de qualité et préservent l'environnement.



TROIS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

1 - Les espaces-test permanents

Mise à disposition d'un outil de production et d'un encadrement technique pour **expérimenter en collectif** sa capacité à produire, à organiser et à vendre en grandeur réelle, sans risque économique.

2 - La Formation Paysan Créatif

Une formation d'une durée **d'un an** : 200 h de **formation** et d'**accompagnement** à la mobilisation des moyens de production (foncier, financement, investissement, commercialisation...) et 1620 h de **stage** chez des paysans référents et sur le site de la future installation.

3 - Le portage d'activité

La CIAP assure :

- **l'hébergement juridique, comptable, administratif et commercial de l'activité économique** (production agricole, transformation et commercialisation).
- **le financement d'investissements et de charges liés au démarrage d'activité.** Juridiquement, les matériels achetés sont la propriété de la CIAP pendant la durée de l'hébergement de l'activité. Lorsqu'il s'installe effectivement, le porteur de projet rachète les investissements à leur valeur nette comptable et rembourse les dépenses courantes, déduction faite des éventuelles ventes de produits réalisées durant cette phase de pré-installation.

